



Note de recherche

Le Baromètre de la confiance politique / Vague 15

Réalisée dans le cadre d'un partenariat de mécénat entre la
Mutuelle INTÉRIALE, l'AHFPN et le CEVIPOF

Avril 2024

LA POLICE ET LE RECOURS À LA FORCE : LA CONFIANCE N'EXCLUT PAS LE CONTRÔLE !

Guillaume Farde

Professeur affilié à l'École d'affaires publiques de Sciences Po

Chercheur associé au CEVIPOF

guillaume.farde@sciencespo.fr

Le 6 décembre 1986, la mort de Malik Oussekiné sous les coups de matraque de trois policiers parisiens, choque légitimement la société française. Sidérés par le drame, les Français questionnent les conditions du recours à la force par leur Police et exigent que les protocoles qui gouvernent ses interventions soient plus respectueux des libertés publiques fondamentales. Il en a résulté une certaine réticence dans l'usage des armes par les policiers eux-mêmes, redoutant les répercussions judiciaires, sociales et morales de leurs pratiques. Depuis, l'affaire Malik Oussekiné renvoie à un syndrome éponyme, celui de la trop grande inhibition des policiers *a priori*, par crainte de l'opprobre *a posteriori*.

Trente-sept ans plus tard, la mort par balles du jeune Nahel Merkouz à la suite d'un contrôle routier déclenche, elle aussi, une très vive émotion au sein de l'opinion, notamment chez les Français les plus jeunes. À l'été dernier, la légitimité de la Police est contestée durant plusieurs nuits d'émeutes, partout sur le territoire. Concomitamment, la mise en cause judiciaire et le placement en détention provisoire de plusieurs fonctionnaires de police accusés de violences illégitimes, conduit certains de leurs représentants syndicaux à réclamer des exceptions procédurales voire une immunité pénale fonctionnelle pour contrer, selon eux, l'insécurité juridique professionnelle relative à leurs actions.

À la lumière de cette séquence estivale, et comme pour Malik Oussekiné jadis, peut-on parler de « syndrome Nahel Merkouz » ?

À cette question, les chiffres de la 15^e vague du Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF répondent clairement par la négative et livrent trois enseignements majeurs sur la confiance Police-population :

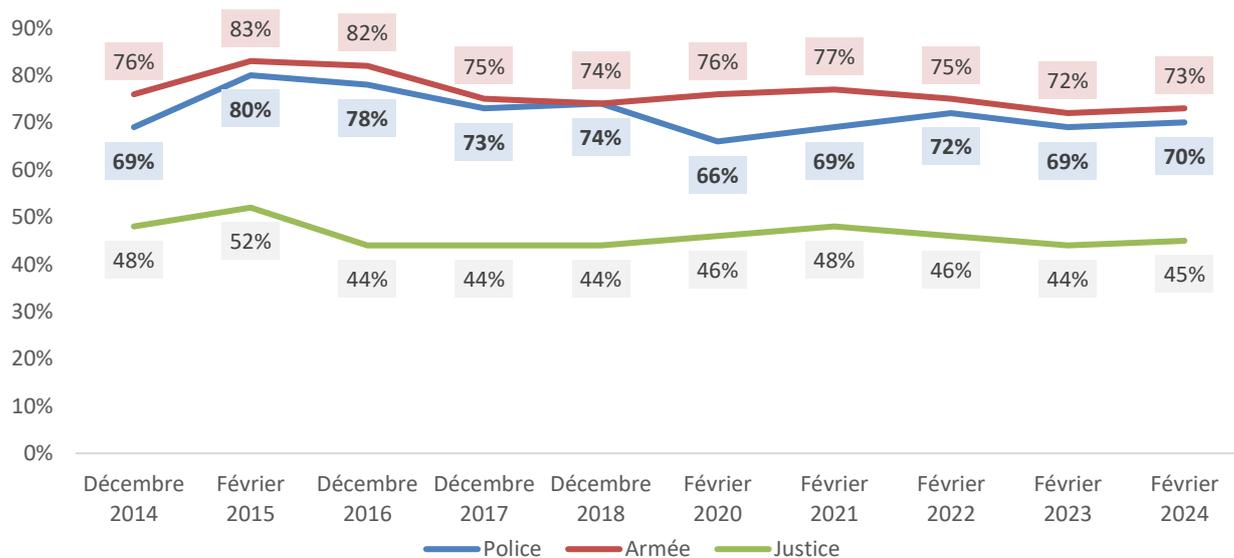
- La séquence estivale 2023 n'a pas altéré la confiance dans la Police ;
- Les Français légitiment le recours à la force par la Police ;
- La légitimité de ce recours est cependant conditionné à des attentes fortes en termes d'encadrement et de contrôle.

La vague 15 du Baromètre de la confiance du CEVIPOF a été réalisée grâce à un partenariat entre le CEVIPOF, le CESE, Intérieure Mutuelle, CMA-France, EDF et l'Université Guido Carli - LUISS à Rome.

Ni l'enquête ni son traitement ni les analyses qui en sont tirées n'ont fait l'objet d'un recours à l'intelligence artificielle.

La séquence estivale 2023 n'a pas altéré la confiance dans la Police

Figure 1 : L'évolution de la confiance dans la Police, dans l'Armée et dans la Justice en France entre 2014 et 2024

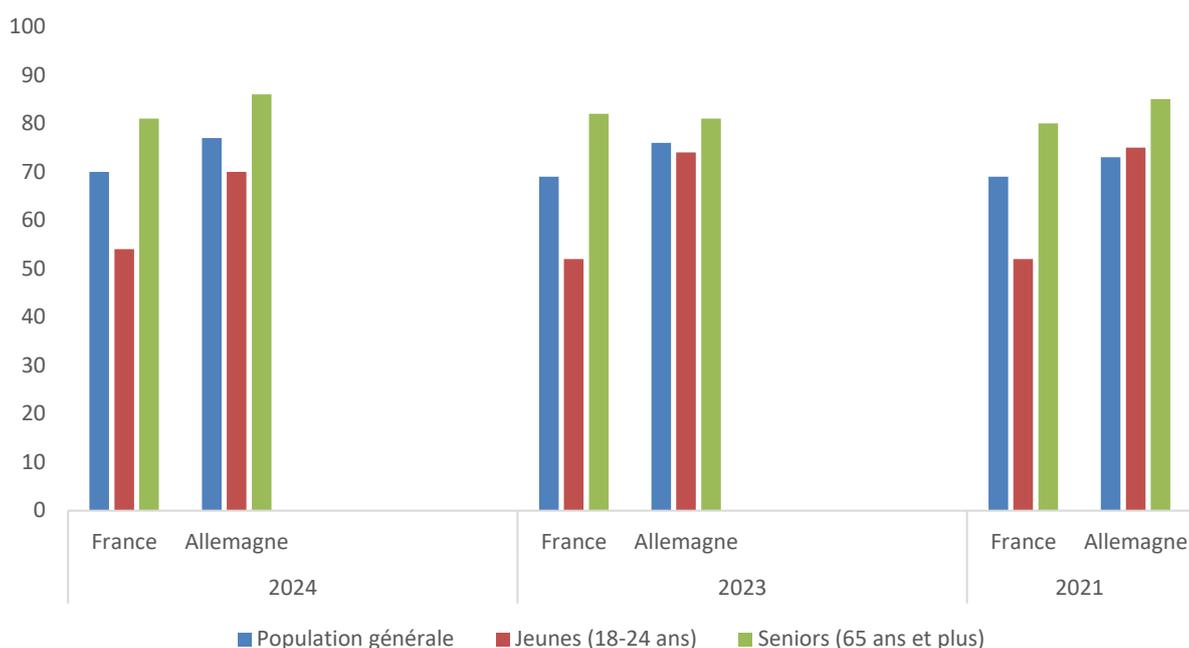


Source : CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, vagues 6 à 15

Au cours des dix dernières années, la part des Français faisant confiance à la Police oscille entre 2 personnes sur 3 au plus bas (66% en février 2020 au sortir de la séquence dite « Gilets jaunes ») et plus de 3 sur 4 au plus haut (80% en février 2015 après les attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015). En 2024, cet indicateur est mesuré à 70%, en progression d'un point par rapport à 2023 (69%). Cela positionne la Police française à un niveau très honorable en Europe, légèrement en-dessous des forces de l'ordre allemandes (77%). Par ailleurs, alors que l'affaire Michel Zécler avait contribué à une baisse de 10 points de la confiance des 18-24 ans dans la Police entre 2020 et 2021 (passant de 62% à 52%), l'affaire Nahel Merzouk n'entame pas leur appréciation positive, à la hausse de 2 points entre 2023 et 2024 (passant de 52% à 54%).

Comparé à celui d'autres institutions dites régaliennes, ce taux de confiance dans la Police était inférieur à celui de l'Armée (73% en février 2024), mais nettement supérieur à celui de la Justice (45% en février 2024), structurellement plus bas. Dans le cas particulier de cette dernière, un rebond de 4 points a effectivement lieu en février 2015, soit 52% de cote de confiance mais le caractère remarquable de celui-ci ne résidait pas tant dans son ampleur que dans le franchissement du seuil des 50% de confiance, pour la seule fois dans la décennie 2010. En juin 2022, la confiance dans la Justice est à nouveau mesurée au-dessus de la barre symbolique des 50% (52% en juin 2022), mais repasse nettement en dessous en février 2023 avec 44% de cote de confiance, à la hausse d'un unique point en février 2024 à 45%.

Figure 2 : Cotes de confiance dans la Police et dans la Justice en France et en Allemagne par tranche d'âge en 2021, 2023 et 2024



Source : CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, vague 15

Le fait pour les citoyens d'accorder un niveau de confiance structurellement plus élevé à la Police qu'à la Justice n'est pas une spécificité française, loin s'en faut.

En Allemagne, plus de deux tiers des citoyens déclarent avoir confiance en la Justice de leur pays (69% en 2021, 67% en 2023 et 67% en 2024). Bien que relativement élevé, ce taux reste nettement inférieur à celui de la Police qui dépasse les 3 Allemands sur 4 (75% en 2021, 76% en 2023 et 77% en 2024). Dans le cas français, alors même que la Police et la Justice sont toutes deux l'objet de débats publics vifs, les critiques adressées à l'encontre de la Justice semblent marquer plus profondément les citoyens français : 55% d'entre eux déclarent ne plus lui accorder leur confiance tandis que la Police se maintient à 70% de cote de confiance en 2024. Cet écart peut en partie s'expliquer par la mise en place d'un contre-discours médiatique par la Police, à la fois via ses services de communication officiels, et plus indirectement via les représentants de ses organisations syndicales et ses influenceurs sur les réseaux sociaux. Cette riposte, quasi-inexistante du côté de la Justice, peut expliquer la plus grande réceptivité de l'opinion aux mises en cause publiques.

Concernant la Police, l'écart entre la France et l'Allemagne est de 7 points depuis deux ans (il était de 4 points en 2021), en faveur de l'Allemagne. Les émeutes de l'été 2023 n'ont pas eu d'impact sur ces écarts structurels et ce d'autant plus qu'il a eu plutôt tendance à se réduire chez les 18-24 ans passant de 23 points en 2021, à 22 en 2023 puis à 16 en 2024. La légère variation des écarts s'explique surtout par la hausse de confiance dans la Police des seniors allemands (+ 5 points), alors que ce taux reste stable en France (-1 point).

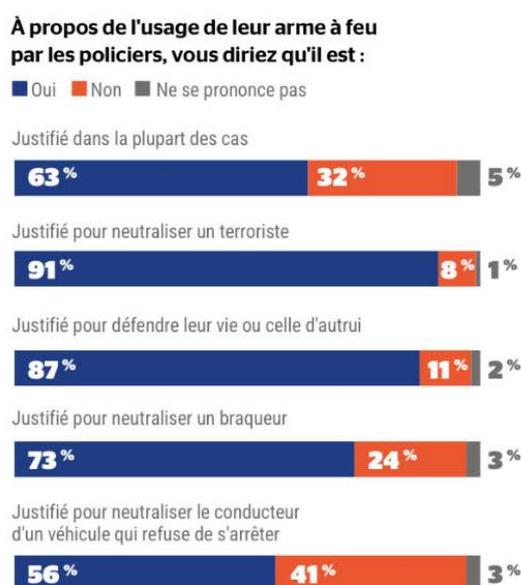
Les Français légitiment le recours à la force par la Police

Dans *Le Savant et le Politique* de Max Weber, l'axiome « l'État a le monopole de la force physique légitime » présente l'État comme le détenteur exclusif de la prérogative de contrainte. Le consentement de la société n'y est, en aucun cas, une sorte d'acquiescement passif mais bien la marque d'une reconnaissance active de l'autorité de l'État en ce qu'il est l'unique vecteur de l'intérêt général. Fort de cette prérogative exclusive légitimée par la volonté générale, l'État garantit la paix publique tout en mettant le citoyen à l'abri des dérives socio-politiques que sont la vendetta ou l'autoritarisme. Abondamment cité dans le débat public, Max Weber voit dans le recours à la force de l'État une manifestation de la volonté générale, constamment régénérée par le consentement et l'adhésion à un idéal : celui de l'intérêt général. Ce monopole de la force est, par conséquent, à la fois un attribut du pouvoir de l'État mais aussi, et surtout, une garantie de la cohésion sociale, pilier fondamental, s'il en est, de la stabilité et de la prospérité collective.

Concept antonymique de la force, la violence ne peut se prévaloir, en démocratie, d'aucune légitimité populaire pour promouvoir des idées politiques en ce qu'elle transgresse le contrat social qui fonde ce régime. En démocratie, la violence détruit la coexistence pacifique en substituant la contrainte au dialogue, pourtant essentiel à la délibération publique. La violence sape l'autorité morale de l'idée tout en révélant l'incapacité à convaincre par le rationnel de ceux qui y ont recours. Parce qu'elle nie la souveraineté de l'individu et contrevient gravement aux principes de liberté, d'égalité et de consentement mutuel, elle met en péril la démocratie et contraindrait l'État à la combattre par la force légitime.

De manière générale, les Français distinguent très nettement la violence, illégitime en démocratie, de la force, légitime, lorsque les agents de l'État y ont recours, au nom de l'intérêt général.

Figure 3 :



Ainsi, ils considèrent très majoritairement que le recours à la violence n'est justifié ni pour défendre sa religion (83%), ni pour défendre ses idées politiques (81%), ni pour s'opposer à une réforme (75%), ni pour protéger l'environnement, la nature et les animaux (65%). Les seules exceptions admises sont celles de la menace pour sa vie (69%), de la protection de sa famille (67%) et de la défense de sa propriété privée (55%).

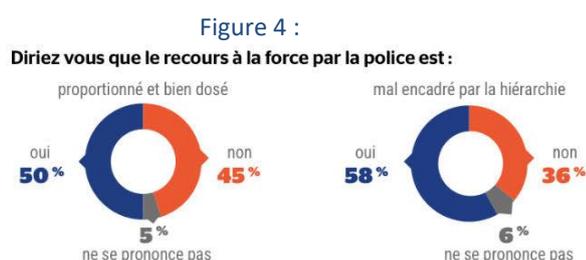
Concernant le recours à la force légitime par la Police, y compris dans sa forme paroxystique qui consiste à ouvrir le feu, 63% des Français estiment que l'utilisation de leur arme létale est justifiée, dans la plupart des cas. Dans le détail, ils la jugent acceptable contre un terroriste (91%), pour défendre leur vie ou celle d'un citoyen en danger (87%) et pour neutraliser un braqueur (73%).

Leur opinion est moins cependant affirmative en cas de refus d'obtempérer. En effet, si 56% des Français admettent qu'un tir est légitime, y compris dans cette situation particulière, il n'y a toutefois pas de consensus générationnel sur ce point : 61% des 65 ans et plus y sont favorables tandis que 54% des 18-24 ans y sont clairement défavorables. Enfin, même si 52% des Français pensent que l'ouverture du feu est excessive pour rétablir l'ordre à l'occasion d'émeutes urbaines, 68% se disent favorables au recours à la force, en général, pour maintenir l'ordre public.

En définitive, 8 mois après la mort du jeune Nahel Merkouz, les Français soutiennent très majoritairement leur Police y compris dans l'exercice de ses missions les plus coercitives.

La légitimité du recours à la force par la Police est conditionnée à des attentes fortes en termes d'encadrement et de contrôle

En France, la doctrine en science politique attribue classiquement quatre missions génériques à la Police que sont la lutte contre la délinquance de rue (sécurité publique), le recueil et le traitement des informations d'intérêt national (renseignement), l'élucidation des crimes et délits (police judiciaire) et la gestion démocratique des foules (maintien de l'ordre). Pour l'accomplissement de ces missions, le citoyen consent que la Police puisse recourir à la force à la double condition que ce recours soit précisément encadré en droit et strictement contrôlé, en fait. La confiance dans la régularité et la proportionnalité du recours à la force par la Police met ainsi en lumière la valeur différentielle des démocraties. La double garantie que les policiers soient, a priori, dûment formés à la fois au maniement des équipements reçus en dotation mais aussi et à la connaissance du cadre réglementaire de leur utilisation, et que chaque usage litigieux de la force fasse, a posteriori, l'objet d'un contrôle à la fois administratif et juridictionnel, sont autant de principes qui distinguent les démocraties des dictatures.



Source : CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, vague 15

Subséquentement, le soutien sans ambiguïté qu'accordent les Français à leur Police ne constitue, en aucun cas, une sorte de blanc-seing justifiant à la fois l'assouplissement des règles qui encadrent le recours à la force par les policiers et l'atténuation des mécanismes de contrôle qui y sont attachés. En effet, seuls 50% des Français considèrent que l'usage de la force par la Police est proportionné et bien dosé (58% des 65 et plus s'en disent convaincus mais 63% des 18-24 ans déclarent le contraire), tandis que 58% des Français estiment que l'encadrement hiérarchique du recours à la force par la Police demeure insuffisant. Enfin, si 69% des Français disent comprendre l'exaspération des policiers, 70% restent très clairement hostiles à l'idée qu'un agent qui aurait fait un usage abusif de son arme à feu, bénéficie d'un traitement judiciaire distinct de celui des autres citoyens.

En conclusion, pour le maintien de la tranquillité et de la paix publique, les Français consentent que la Police recoure à la force et lui accordent un niveau de soutien élevé y compris à l'occasion de crises telles que les émeutes de l'été 2023. Leur consentement n'en reste pas moins conditionné à des exigences d'encadrement et de contrôle : il en va de la confiance dont est créditée la Police républicaine et, ce faisant, de sa légitimité démocratique.